

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1998/9
6 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET RUSSE

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3869e séance du Conseil de sécurité, tenue le 6 avril 1998 au sujet de la question intitulée "La situation en Afghanistan", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général daté du 17 mars 1998 sur la situation en Afghanistan (A/52/826-S/1998/222).

Il se déclare gravement préoccupé par la poursuite de la guerre en Afghanistan, qui menace sérieusement la sécurité régionale et internationale et fait subir de dures épreuves à la population, entraîne de nouvelles destructions et provoque des flux de réfugiés et le déplacement forcé d'un grand nombre d'autres personnes.

Le Conseil note avec inquiétude le caractère de plus en plus ethnique que prend le conflit, les informations qui font état de persécutions fondées sur l'appartenance ethnique, et la menace qui en résulte pour l'unité de l'État afghan.

Le Conseil exhorte toutes les parties afghanes à cesser les combats, à conclure immédiatement un cessez-le-feu et à entamer, sans conditions préalables, un dialogue politique visant à la réconciliation nationale, à un règlement politique durable de ce conflit qui n'a pas de solution militaire et à la formation d'un gouvernement pleinement représentatif ayant une large assise.

Le Conseil se déclare de nouveau fermement attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, ainsi qu'au respect de son patrimoine culturel et historique.

Le Conseil déplore que l'ingérence étrangère en Afghanistan, sous la forme de fourniture de matériels de guerre aux factions, se poursuive avec la même intensité. Il déplore également le soutien politique et militaire actif apporté aux factions depuis l'étranger, soutien qui conforte les dirigeants des factions dans leur peu d'empressement à participer à un véritable dialogue politique. Il

conjure à nouveau tous les États de mettre immédiatement fin à cette ingérence.

Le Conseil note avec inquiétude que toutes les parties afghanes se réarment activement depuis quelques mois, prévient les parties au conflit qu'une vaste reprise des combats ferait sérieusement obstacle aux efforts entrepris par la communauté internationale pour les aider à trouver une solution politique au conflit, et les engage à concrétiser leur volonté déclarée de parvenir à une telle solution.

Le Conseil réaffirme sa position selon laquelle l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'intermédiaire universellement reconnu, doit continuer à jouer le rôle central et impartial qui lui revient dans les efforts que déploie la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique du conflit afghan, et soutient sans réserve les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan ainsi que celles de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, notamment dans le cadre de la mission qu'il effectue actuellement dans la région.

Le Conseil se félicite de la consolidation du processus engagé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, qui a constitué le groupe des 'six plus deux', et engage tous les pays concernés à continuer de participer de bonne foi à ses travaux, notamment en examinant les moyens d'endiguer de façon efficace et impartiale l'afflux d'armes et d'autres matériels de guerre en Afghanistan. Le Conseil se félicite de l'appui apporté par d'autres États Membres à ce processus.

Le Conseil est vivement préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité dans lesquelles travaille le personnel de l'ONU et des organismes humanitaires internationaux, et exhorte toutes les factions afghanes, en particulier les Taliban, à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ce personnel.

Le Conseil demeure extrêmement inquiet de la persistance de la discrimination à l'égard des filles et des femmes et des autres violations des droits de l'homme en Afghanistan, ainsi que des violations du droit international humanitaire en Afghanistan.

Le Conseil appuie les mesures prises par le Secrétaire général pour ouvrir des enquêtes sur les allégations de massacres de prisonniers de guerre et de civils en Afghanistan. Les conclusions de ces enquêtes seront communiquées à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Le Conseil est également préoccupé par la forte détérioration de la situation humanitaire dans plusieurs secteurs du centre et du nord de l'Afghanistan, liée au fait que les Taliban maintiennent le blocus qu'ils ont imposé dans la région de Bamyan alors que l'ONU et plusieurs États Membres leur ont instamment demandé de le lever, ainsi qu'à l'arrêt des approvisionnements par la route du nord dû à

l’insécurité et aux pillages. Le Conseil engage vivement les Taliban à laisser les organismes humanitaires répondre aux besoins de la population.

Le Conseil rappelle que la poursuite du conflit en Afghanistan est propice au terrorisme ainsi qu’à la production illicite et au trafic de drogues, qui déstabilisent la région et d’autres pays, et demande aux dirigeants des parties afghanes de faire cesser ces activités.

Le Conseil demeurera saisi de la question et prie le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement informé de la situation en Afghanistan."
